



➔ PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

CCE
Conseil Central de l'Economie

“L'Europe vue d'en bas”

Dans le cadre des travaux que le Conseil central de l'économie consacre actuellement au chapitre « Pauvreté et exclusion sociale » du deuxième Plan Fédéral de Développement Durable 2004-2008, la sous-commission mixte “Lutte contre la pauvreté” a reçu le 19 décembre dernier Stephen Bouquin, maître de conférences à l'Université Picardie-Jules Verne d'Amiens et auparavant chercheur à l'Interuniversitair Instituut voor de Studie van de Arbeid (VUB). Stephen Bouquin a mené en collaboration avec Estelle Krzeslo (ULB) la partie belge d'une recherche sur l'Europe de la précarité, “Minima sociaux et condition salariale - L'Europe vue d'en bas”.

Cette enquête, dont le rapport final est disponible depuis janvier 2002, a été financée par la Direction générale Recherche de la Commission européenne dans le cadre du quatrième programme-cadre. Cette enquête qui a démarré début 1998 pour s'achever en 2001 consiste en une comparaison des minima sociaux (entendez par là les revenus de remplacement, à savoir les pensions et les indemnités de maladie et d'invalidité) dans quatre pays : Belgique, France, Allemagne et Royaume-Uni.

UNE “NOUVELLE” PAUVRETÉ

L'enquête porte sur les problématiques du chômage, de la réinsertion professionnelle, de la paupérisation et des « nouveaux » pauvres. La « nouvelle » pauvreté est liée au déficit d'emploi propre à la période allant de la seconde moitié des années '70 à nos jours et qui se différencie de la pauvreté résiduelle qui a marqué les années '50, '60 jusqu'au début des années '70.

L'enquête repose à la fois sur des projets de recherche existants et des données de nature quantitative et analytique que sur des interviews en profondeur (quelque 400) de témoins privilégiés, tant des personnes directement concernées (les allocataires) que des personnes qui sont en première ligne (des animateurs de comités et d'associations actives dans le quart monde et des fonctionnaires des CPAS). Les enquêteurs ont adopté une méthode longitudinale qui leur a permis de rencontrer les témoins à plusieurs reprises via des interviews collectives ou en concentrant leurs activités en certains lieux. Pour la Belgique, il s'est agi d'Anvers, de Charleroi et dans une moindre mesure de Bruxelles. Pour la France, ce fut la région lilloise dans le Nord, la banlieue parisienne et la Lorraine.

Les enquêteurs ont tout d'abord comparé la situation sociale des allocataires et la situation sociale des personnes qui touchent une faible rémunération au titre de leurs prestations. Ils ont ensuite procédé à une comparaison entre les chômeurs et les personnes inscrites dans un programme de réinsertion ou d'intégration. Enfin, partant du cas de victimes de licenciements collectifs ou de restructurations dans l'industrie, ils ont étudié l'évolution de l'emploi (le statut).

Dans les quatre pays de référence (Belgique, France, Allemagne et Royaume-Uni) les allocations diminuent entre 1980 et 1998 en termes de volume, de durée, d'accessibilité et de taux de couverture (c'est-à-dire le rapport entre le nombre de bénéficiaires d'une allocation et les chômeurs). La lutte contre la pauvreté s'inscrit en priorité de la politique sociale et gagne du terrain dans la politique de l'emploi.

Etant donné que les mécanismes de protection sociale des régimes de sécurité sociale associent des principes de solidarité ou de lutte contre la pauvreté, il en résulte une augmentation des minima sociaux, au détriment des mécanismes de protection des régimes de sécurité sociale qui perdent du terrain.

Le lien entre la formation salariale et les minima sociaux est mis sous pression. En d'autres termes, les minima sociaux ne sont plus indexés ou déterminés en fonction de(s) (la durée des) allocations et du dernier salaire, mais deviennent forfaitaires. Il ne s'agit pas toujours de la conséquence immédiate de certaines mesures visant à enrayer la pauvreté, mais plutôt le résultat de l'introduction de mesures en faveur des ménages ou de mesures de soutien à l'égard des revenus de certaines catégories de la population.

En France, au Royaume-Uni, en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Belgique, de nouvelles allocations voient le jour. Récemment, on a vu apparaître de nouvelles formes de contractualisation d'allocations octroyées antérieurement, soit de manière inconditionnelle, soit selon le (les garanties collectives et la protection liées au) statut du travailleur. Il est dès lors possible de cumuler les revenus du travail et les minima sociaux. L'Allemagne et l'Espagne ont lancé le débat sur la norme d'un emploi « acceptable ». La pauvreté augmente parmi les personnes bénéficiaires de revenus de remplacement.

Le taux de pauvreté de la population au chômage augmente, dans des proportions différentes selon les pays. Entre 1985 et 1995, la part de « chômeurs pauvres » (c'est-à-dire des chômeurs vivant sous le seuil de pauvreté – soit un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen) a augmenté : elle est passée de 28% à 47% en Belgique ; de 23 à 24% en France ; de 35 à 41% en Allemagne et de 32 à 50% au Royaume-Uni. Le fait que le nombre de « chômeurs pauvres » progresse davantage en Belgique qu'en France résulte du degré de couverture plus élevé en Belgique qu'en France, c'est-à-dire qu'en Belgique (à l'inverse de la France), tous les allocataires sociaux sont comptabilisés dans la catégorie chômeurs. Au Danemark et en Suède, où la population au chômage bénéficie, tout comme en Belgique, d'un taux de couverture élevé, la part des « chômeurs pauvres » y est restée stable, soit respectivement 8 et 27%.

CHÔMAGE À DEUX VITESSES

On observe au sein du chômage une polarisation interne entre les chômeurs de longue durée qui aboutissent dans des programmes dont l'objectif principal est la lutte contre la pauvreté et une couche supérieure où les flux entrants et sortants sont en augmentation, tant en termes de volume que de fréquence. Cette polarisation interne du chômage s'accompagne d'une segmentation qui est le résultat d'une configuration institutionnelle (les conditions d'accès aux droits sociaux et la nature de ceux-ci) qui peut largement varier selon les pays/régions, le degré de scolarité, le sexe et les caractéristiques locales/régionales du marché de l'emploi.

L'offre d'emplois demeure un facteur prépondérant. La région de Lille dans le Nord de la France, par exemple, combine chômage élevé et activité économique continue ou nouvelle, créatrice d'emplois peu qualifiés dans les secteurs du transport et de la logistique. Cette région présente, à la fois, un flux sortant considérable, et une pauvreté importante.

Les paramètres locaux au sein d'une même configuration institutionnelle déterminent la situation sociale des personnes concernées. Dans la région de Lille, le marché du travail continue de fonctionner. A Charleroi, par contre, le marché de l'emploi des personnes peu qualifiées est au point mort ; il se pose par ailleurs un problème de mobilité pour les personnes inscrites dans des programmes de formation (recyclage). A l'inverse, le Luxembourg est le pôle d'attraction des personnes très qualifiées.

Les mesures politiques déterminent les modes de (dys)fonctionnement du marché de l'emploi. La mobilité interrégionale est plus forte en Allemagne, en France et au Royaume-Uni qu'en Belgique. Par ailleurs les programmes de soutien y sont mieux harmonisés que chez nous.

La réinsertion professionnelle est le fil conducteur de tous programmes d'emploi ou de lutte contre la pauvreté. Pour ce qui est des chômeurs de longue durée inscrits dans des programmes de mise au travail, tel celui du Revenu minimum d'Insertion (RMI) en France, il est très difficile d'intégrer le marché de l'emploi durable. Une étude longitudinale parmi les RMI-istes, en France, montre que la réinsertion est très minime. Seul un cinquième d'entre eux trouve un emploi et dans ces 20%, seule la moitié a encore un emploi au bout de deux ans. La réinsertion ne permet pas aux chômeurs de longue durée de réacquiescer les droits sociaux attachés au chômage de longue durée. Il existe une spirale pauvreté/chômage qui n'est pas due aux particularités du chômeur, mais bien au type même de l'offre d'emploi.

Il a été demandé à des chômeurs de courte durée (entendez par là les chômeurs de moins d'un an) ce qu'ils accepteraient ou refuseraient comme type de conditions de travail. 84% d'entre eux acceptent la flexibilité des horaires ; 62% acceptent un autre emploi ; 33% un emploi moins bien rémunéré ; 31% un emploi moins qualifié ; 26% un emploi avec une charge de travail plus lourde ; 23% acceptent de déménager ; 20% acceptent un travail temporaire.

Les chômeurs de courte durée se disent davantage prêts à accepter des horaires plus flexibles et/ou un autre emploi plutôt qu'un emploi moins rémunéré. Le fait que les chômeurs de courte durée se disent prêts à s'adapter ne veut pas dire qu'ils le font volontiers. Ils s'adaptent faute d'autres possibilités. La volonté de s'adapter s'émousse avec le temps.

Au Royaume-Uni, les demandeurs d'emploi perçoivent négativement la sélectivité sur le marché de l'emploi. Il a été demandé à 500 demandeurs d'emploi pourquoi ils avaient refusé ou n'avaient pas obtenu un emploi déterminé. 17% ont déclaré être trop âgés. 15% évoquent un handicap physique ou des problèmes de santé, 11% déclarent avoir refusé un emploi parce que insuffisamment rémunéré. Dans 10% des cas, l'employeur leur reproche un manque d'expérience ou de qualification. Un peu moins de 10% accusent la trop forte concurrence et la pénurie d'emplois disponibles : ils déclarent ne pas avoir trouvé de travail par manque d'emplois et parce qu'ils ont été devancés par d'autres. 7% incriminent le fait d'être au chômage depuis trop longtemps. Moins de 7% mentionnent des problèmes de garde d'enfants, de manque de formation, de problèmes de mobilité, de discrimination ethnique et l'existence d'un casier judiciaire. Les facteurs susmentionnés font que les chômeurs de courte durée, et parmi eux principalement les plus qualifiés (entendons par là les jeunes qui sont les plus réceptifs à la mobilité), ont, lors du recrutement, priorité sur les chômeurs de longue durée.

Il n'est pas aisé d'interroger un chômeur de longue durée sur sa façon de vivre avec un minimum de revenus (c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté). Les chômeurs de longue durée qui n'ont que le revenu minimum ont du mal à s'exprimer, cachent leurs émotions et culpabilisent. Ils craignent d'être observés en raison des stratégies de survie qu'ils utilisent. D'autre part, ils ne savent pas à quoi serviront les résultats de l'enquête. Pour se faire une idée de la façon de vivre avec un revenu minimum, il est primordial d'établir un climat de confiance entre les enquêteurs et ces personnes. Il est essentiel que les enquêteurs interrogent ces personnes en présence de responsables des comités de chômeurs, d'associations actives sur le terrain du quart-monde. En effet, cela leur évite d'être perçus comme étant les « scientifiques » ou les « alliés des institutions » que ces personnes pauvres vivent comme une menace et qui, à leur yeux, n'ont guère, voire pas du tout, de légitimité.

Vivre avec un revenu minimum équivaut à vivre dans une (quasi) pauvreté, dans un monde subjectif dans lequel les personnes démunies se considèrent comme inutiles, inutilisables, non rentables, invendables. Le mode de vie des personnes qui vivent avec un minimum de moyens d'existence varie d'un jour à l'autre. Elles n'ont aucune perspective d'avenir, n'ont aucun projet de vie et préfèrent ne pas se retourner sur leur passé. Leur rythme de vie se ralentit, au sens où elles remettent à plus tard ce qu'elles pourraient encore faire le jour même, puisque de toute façon cela ne change (pratiquement) rien à leur condition. Ce ralentissement n'est en rien de l'oisiveté. En effet, la prise en charge réelle de leur cas personnel est un boulot à temps plein. Il leur faut une journée entière pour régler un problème mineur.

CRÉER UN GUICHET UNIQUE

Il est indispensable de créer un guichet unique où les personnes vivant avec un minimum de moyens d'existence puissent s'adresser. Ces personnes aux revenus minimums négligent de régler leurs problèmes de papiers. Après un certain temps, ces personnes s'adressent à un guichet quelconque et se voient ensuite ballottées de l'un à l'autre. Souvent, elles doivent se représenter parce qu'il leur manque l'un ou l'autre papier. Elles sont alors de nouveau envoyées d'un guichet à l'autre.

Quand le problème devient inextricable, il est important pour ces personnes de rencontrer un assistant social. Exemple : Une personne au revenu minimum se retrouve sans le sou et constate à la mi-novembre qu'elle n'a plus une goutte de mazout de chauffage alors qu'elle doit remplir son poêle à mazout si elle veut qu'il continue de fonctionner. Cette personne se rend au CPAS dans l'espoir de recevoir de l'argent encore le jour même. Mais le personnel du CPAS l'informe qu'elle ne peut recevoir d'argent que sur présentation d'une facture. Le fournisseur de mazout ne délivrant de facture acquittée qu'après paiement, l'allocataire se retrouve pour le reste du mois de novembre sans mazout de chauffage. Il acquittera sa facture lorsqu'il touchera ses allocations de décembre et se chauffera, en attendant, à l'électricité, augmentant ainsi sa facture d'électricité – même si sa consommation d'électricité reste limitée – se privant à cette occasion d'autre chose.

Les minimexés perdent courage à régler, des journées entières, des problèmes qui font partie de la vie quotidienne et sont psychologiquement très fragilisés. Ils font appel à une stratégie de survie qui repose sur la réciprocité (par ex. si je peux utiliser votre lave-linge, je vous rendrai un autre

service en contrepartie). Il s’agit d’une économie morale où l’argent n’a guère sa place, une économie qui obéit à ses propres codes et qui implique un fort contrôle social, c’est-à-dire une économie qui sanctionne et/ou rejette certains comportements.

Certes, les personnes aux revenus minimums désireuses de sortir de leur condition sociale (leur pauvreté) sont soutenues dans leur démarche par leur famille, cela étant nécessaire, mais non par leur entourage (quartier, dans les cafés) qui les qualifient de naïfs.

Les relations entre les générations (entre parents pauvres et leurs enfants) sont mises à mal. Ce que des parents pauvres estiment impossible pour eux, ils l’exigent de leurs enfants. Mais des enfants qui voient chaque jour leurs parents faire appel à toutes sortes de stratégies pour survivre perdent courage, doivent livrer une bataille psychologique pour réussir du mieux qu’ils peuvent à l’école, décrochent parfois un emploi du type Rosetta ou similaire qui, au bout du compte, ne sera vraisemblablement que temporaire.

Certains employeurs exploitent ces jeunes (de parents pauvres) dans le cadre de stages dans leur entreprise. Ces stages permettent d’embaucher ces jeunes pour une brève période et de les remplacer ensuite par d’autres qui répondent aux mêmes caractéristiques. S’il est vrai que ces jeunes ont fait quelque chose pendant ces stages, voire y ont appris quelque chose, cela ne leur est de toute façon d’aucune utilité par après.

Il est question d’une consolidation de la population qui se retrouve d’abord au chômage, ensuite prise dans l’engrenage de la pauvreté, qui en sort par la suite pour y replonger ensuite. Lorsque des personnes vivant d’un revenu minimum ne font plus d’efforts pour sortir de la pauvreté, cela ne tient pas de l’oisiveté, mais bien plus du fait qu’ils sont conscients de la très forte probabilité de ne pas s’en sortir. Il en coûte souvent moins de rester dans cette pauvreté que d’en sortir. Retrouver du travail pour sortir de la pauvreté s’accompagne de problèmes de mobilité, de dépenses, de garde d’enfants, de flexibilité et d’horaires irréguliers. Ces problèmes sont encore plus difficiles à résoudre pour les femmes que pour les hommes. Par contre les hommes peu qualifiés sont davantage confrontés que les femmes (tout au moins dans le secteur des services) au déficit d’emplois.

INCOMPRÉHENSION ET SENTIMENT D’INJUSTICE

Relativement peu des personnes interrogées culpabilisent face à leur situation sociale (leur pauvreté). Les personnes interviewées ne comprennent pas grand-chose aux mesures, règles et réglementations existantes. Elles qualifient les institutions de menaçantes, d’inefficaces et d’inéquitables. Injustes parce qu’elles constatent (de par leur approche individualisée) que certaines personnes parviennent à sortir de la pauvreté, tandis que d’autres pas.

La seule catégorie de population qui culpabilise à l’égard de la société est celle qui a une certaine éthique de travail et qui, comme indépendant, se retrouve socialement vulnérable à la suite d’un accident (ex. un chauffeur indépendant, un commerçant indépendant, un salarié sous statut d’indépendant). Il s’agit d’une catégorie de la population qui n’a jamais ressenti le régime de la sécurité sociale comme étant le produit de l’Etat-providence, qui ne s’est jamais considérée comme

en faisant partie. Cette catégorie a toujours dû tracer sa propre voie et la sécurité sociale dont elle peut bénéficier est moins accessible, alors qu'elle va de soi pour les autres catégories de la population. Cette catégorie de la population qualifie les chômeurs de longue durée de parasites.

Au Royaume-Uni, le travail au noir y étant contrôlé tellement efficacement qu'il n'y existe pratiquement pas. En Belgique (et plus spécialement à Charleroi), le travail au noir n'est guère présent car, d'après les chômeurs qui ont vécu la crise industrielle de la fin des années '70 – début des années '80, le travail au noir va de paire avec l'intégration sociale (avoir des connections sociales). Vous avez plus facilement une économie informelle et des possibilités de compenser des pertes de revenus quand vous êtes intégré dans le circuit du travail. Exemple : Ce qui tombe du camion du fournisseur peut toujours être redistribué et/ou revendu. Si vous avez intégré le circuit du travail, il est possible de faire des heures supplémentaires au noir et/ou de faire du travail au noir chez des particuliers. Les chômeurs de longue durée, contrairement aux personnes qui ont intégré le circuit du travail, n'ont (pratiquement) aucune occasion de travailler au noir. On ne fait pas ou guère de marché noir avec ce que l'on obtient des paniers alimentaires ou de la banque alimentaire et/ou la wasserette sociale ne leur permet pas (ou peu) de gagner de l'argent. La présence d'illégaux ou de sans-papiers (dans le secteur du textile et de la confection, le secteur du bâtiment, du transport...) commence à peser sur notre marché du travail.

Vivre avec un minimum de moyens d'existence s'accompagne d'une augmentation des dettes. En Belgique, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, 40 à 50% des personnes interrogées accusent un retard structurel dans le paiement de leurs factures. En Belgique, 38% des personnes interrogées ont un prêt en cours, ce qui signifie qu'elles sont débitrices auprès des banques. 19% (près de 1 sur 5) des personnes interrogées ont des retards de loyers. De plus en plus de personnes interviewées reconnaissent avoir des dettes auprès des institutions liées à leur carte de crédit qui les délivrent. Il est très dangereux de contracter un prêt auprès d'une institution de crédit B pour rembourser le crédit contracté auprès d'une institution A. Ces formes de crédit cash sont de plus en plus utilisées pour payer des factures.

EFFETS PERVERS

Le cumul d'allocations et de salaire (par ex le *combi-lohn* en Allemagne, le *working family's tax credit* au Royaume-Uni, le RMI en France et les titres-services en Belgique) est un phénomène récent à la limite de la lutte contre la pauvreté et de la réinsertion professionnelle. Ces systèmes de cumul permettent aux individus d'augmenter (ponctuellement) le revenu du ménage, mais ils entraînent, sur le plan collectif, une stagnation, voire une spirale à la baisse, du revenu du ménage. Les systèmes qui associent cumul et situation du ménage comme le *working family's tax credit* au Royaume-Uni donnent lieu, à (plus) long terme, à une stagnation des revenus des ménages. Lorsqu'une place est proposée à un des conjoints et que celui-ci l'accepte, le ménage perd la possibilité de cumuler, le revenu du ménage restant inchangé. Le fait que les personnes n'ont aucun intérêt à sortir d'un tel système de cumul et à accepter un travail durable renforce la segmentation, et ce d'autant plus dans un contexte (caractéristique pour le Royaume-Uni) où le nombre de « *working poor* » progresse.

Dans 40% des emplois à temps partiels du Royaume-Uni, le salaire mensuel est inférieur à 400 euro, soit un salaire comparable à celui des temps partiels en Belgique.

Nombre de mesures politiques ont pour effet d'augmenter le nombre des personnes en transit et de les contraindre (par des sanctions) à sortir du régime de la sécurité sociale. Ils aboutissent ainsi par la suite dans le système parallèle de la lutte contre la pauvreté et de l'aide sociale. On ne peut pas parler d'une cohésion sociale accrue, mais bien d'une flexibilisation croissante de nature négative, c'est-à-dire un émiettement des statuts sociaux et des situations qui concerne à la fois les normes en matière de revenu et d'emploi.

Il importe de renverser la tendance de la recommercialisation de l'emploi. L'Etat-providence a engendré une tendance à la recommercialisation du travail, le travail redevenant un bien susceptible d'être (re)loué et échangé. Cette tendance, positive pour les plus qualifiés car elle tend à augmenter leurs revenus, s'avère néfaste pour les moins qualifiés puisqu'elle diminue leurs revenus.

Aux yeux des catégories les plus vulnérables de la population, l'approche « capital humain » qui est au cœur de la politique et des directives européennes en matière d'« employabilité » et d'« adaptabilité », se traduit par une paupérisation en termes de normes absolues et relatives, par une pauvreté croissante parmi les « non actifs », par une désolidarisation accrue et un estompement des valeurs.

On relève au jour d'aujourd'hui une réelle nécessité d'avoir un débat sur les équilibres sociaux généraux et le partage de la richesse collective.

Divers modèles sociaux jalonnent l'Europe. Les rigidités du modèle scandinave, par exemple, sont de nature différente de celles des autres modèles. Les acteurs s'y adaptent d'une manière ou l'autre à l'environnement de sorte à maintenir une certaine durabilité, non seulement sur le plan social, mais aussi économique. Le modèle scandinave présente un degré de cohésion sociale relativement plus élevé que dans les autres modèles et ne se traduit pas nécessairement par une moins grande flexibilité.

Stephen Bouquin, vous avez participé à l'enquête « Minima sociaux et condition salariale – L'Europe vue d'en bas », une recherche réalisée dans le cadre du programme TSER de la DG Recherche de la Commission européenne. Comment en résumer les constats ?

Stephen Bouquin : A partir de 1975, avec l'apparition du chômage de masse, s'est engagé un processus d'érosion de la protection et de la sécurité de l'emploi. Les formes d'emploi atypiques, intérimaires, à durée déterminée, à temps partiels, ont commencé à faire nombre. Discours et pratiques sur la modernisation de la protection sociale se sont relayés pour imposer un modèle nouveau qui a pris forme dans les années '90. Ce modèle s'ajoute, certes, à des modèles nationaux qui conservent leur spécificité. Mais tous, néanmoins, déclinent des tendances convergentes qui modifient semblablement les conditions de vie de la population dans toute l'Europe, plus particulièrement dans la catégorie sur laquelle notre enquête s'est concentrée, à savoir celle des bénéficiaires d'allocations de remplacement. Ceux-ci, tout particulièrement, ont perdu un degré significatif de sécurité d'existence. Leur intégrité physique n'est plus assurée comme par le passé. La quiétude qu'offraient les prestations sociales qui permettent de se soigner, de se loger, de se nourrir, de se vêtir, de s'éduquer... n'existe plus vraiment pour une partie de la population des pays d'Europe. Ce modèle, de nature libérale faut-il le rappeler, se fonde sur une logique qui tend à mobiliser l'ensemble des allocations et des minima sociaux pour faciliter la création de certains types d'emplois. Ainsi, les revenus de remplacement deviennent-ils des compléments de salaire pour des « petits boulots » non qualifiés et n'assurant aucun avenir, ni professionnel, ni personnel. Mais, dans le même temps, les gouvernements ont parfois également instauré de nouveaux minima sociaux, tel le RMI en France, afin de lutter contre la pauvreté. Comme ces minima sont en général dissociés du travail ou du parcours professionnel, nous voyons qu'il sont d'autant plus facilement activés ou rendus conditionnels.

Quelles conséquences cette forme nouvelle de protection sociale a-t-elle sur la société et la vie quotidienne des gens ?

S.B. : Les inégalités que l'on décèle dans tous les domaines de l'exercice des droits sociaux concourent globalement à fragiliser la société dans son ensemble. Simultanément, les personnes sont soumises à une multiplicité de dispositifs et de statuts qui morcellent les solidarités collectives et créent autant de « situations ». Pour ce qui est des individus, la conséquence la plus importante de ces politiques de remise au travail est le contrôle minutieux que l'administration exerce sur les chômeurs. Une autre conséquence est que ni les revenus procurés par un travail précaire, ni les allocations sociales ne permettent de couvrir les besoins essentiels. Ceux qui sont touchés par la pauvreté et la précarité doivent, pour survivre, accomplir des démarches en tous genres, la plupart du temps administratifs il faut le dire. Comme nous le disaient certaines des personnes rencontrées, « être chômeur, c'est un boulot à plein temps »... Plus étonnant est le fait que le recours aux moyens « parallèles » (travail au noir) indispensable pour disposer de revenus supplémentaires est plutôt rare parmi les chômeurs de longue durée. On ne fait pas non plus du marché noir ou du troc avec ce que l'on reçoit de la banque alimentaire... Cela étant, un marché du travail parallèle se développe où se recrutent des personnes aux capacités très variées pour des travaux pénibles et contre des salaires extrêmement faibles. Mais ces personnes sont la plupart du temps des « sans papiers » ou des personnes en transit plus ou moins permanent, tels les européens de l'Est en Belgique. La disponibilité d'une telle main-d'œuvre permet de parler d'une forme de « délocalisation sur place » et leur non régularisation fait partie des politiques d'emploi.

Pourquoi les conclusions de l'enquête soulignent-elles que la poursuite du plein-emploi à tout prix dissout la relation salariale?

S.B. : *Précisons d'abord que les politiques actuelles poursuivent plutôt l'objectif d'une « pleine activité » qu'un plein emploi. Les minima sociaux ne se limitent pas à apporter un revenu aux personnes sans travail. Depuis quelques années, pour continuer à les percevoir, les bénéficiaires sont souvent obligés de prouver leur volonté de retrouver une activité, quelle que soit par ailleurs celle-ci. On est ainsi entré dans une nouvelle période, celle du travail obligatoire généralisé consacré par le Sommet européen de Lisbonne sous l'appellation d' « augmentation du taux d'emploi ». Or cette entreprise de remise au travail systématique influence le marché du travail : les emplois précaires proposés à ceux qui bénéficient des « minima sociaux » sont généralement assortis de primes qui incitent à les multiplier. Dans bien des cas, ces emplois dérogent aux conventions collectives, du point de vue du salaire minimum ou de la législation du travail. On peut ainsi déceler, dans cet usage des minima sociaux, les fondements d'un nouveau système de protection sociale qui altère la condition salariale laquelle s'inscrit traditionnellement dans les conventions collectives et les droits sociaux.*

En quoi la notion d'employabilité a-t-elle contribué à modifier notre représentation du monde du travail ?

S.B. : *Parler d' « augmenter le taux d'emploi » comme le fait l'Union européenne depuis Lisbonne, c'est donner à penser que le chômage résulte du refus que les individus sans emploi opposent aux offres de travail qui leur sont faites. La faiblesse du taux d'emploi semble ainsi due au comportement volontaire des chômeurs et à la trop grande générosité des politiques sociales. Ce postulat qui considère que tout chômeur préfère des allocations minimales tend à présenter les chômeurs comme des « obligés » de la société tout entière.*

IL Y A EMPLOI ET "EMPLOI"

L'emploi est-il « le » facteur d'intégration sociale par excellence ? Ou n'est-il qu'un facteur parmi d'autres, tels que la vie associative, la citoyenneté, etc. ?

S.B. : *L'emploi pourrait et devrait effectivement rester le facteur d'intégration sociale. Il ne l'est plus parce que la norme d'emploi n'est plus aussi homogène qu'auparavant. C'est-à-dire qu'il y a aujourd'hui plusieurs types d'emplois et, que parmi ceux-ci, il existe une série d'activités que l'on nomme « emploi » mais qui ne correspondent plus à cette norme initiale où l'emploi correspond à un statut qui contient des garanties collectives et des droits sociaux. C'est la raison pour laquelle, sans doute, l'émergence d'une nouvelle norme d'emploi devrait être définie pour assurer à nouveau la cohésion sociale. Parce que s'il l'on dit que l'emploi n'est plus qu'un facteur d'intégration sociale parmi d'autres - telles la vie associative, la citoyenneté, etc. - cela signifie que l'on considère que la vie associative ou la citoyenneté, notamment, sont dissociés de l'emploi. Or elles ne le sont pas forcément. On peut parfaitement imaginer une norme d'emploi qui autorise et rend possible une cessation temporaire d'activité pour une occupation associative, pour un temps consacré à la vie sociale au sens large. Par ailleurs, si on entend par emploi le fait de travailler, le labeur, le travail rémunéré, le travail salarié, pour une large majorité de travailleurs, ce travail a longtemps été incompatible avec la vie sociale. Au 19^{ème} siècle le travail coïncidait avec la pauvreté, la surexploitation des enfants. Ce travail était souvent accompagné d'accidents mortels, l'espérance de vie était bien plus courte, etc. De nos jours encore, le travail de nuit, les horaires non comptabilisés, tout ce qui constitue un usage non réfréné de la force de travail sont*

un facteur de relégation sociale sinon de dégradation de la qualité de vie. Le travail, le travail salarié n'est au fond devenu un facteur d'intégration sociale que parce qu'il y a eu la mise en place d'une série de droits et de garanties collectives, que ce soit sur le plan de l'entreprise, des secteurs ou de la nation avec la mise en place de la Sécurité sociale.

L'Etat libéral était axé sur les libertés civiles ; la propriété était censée y garantir chacun contre les aléas de l'existence. Devant le fait qu'il demeurait toujours des individus, des citoyens impuissants à devenir propriétaire, on est alors passé historiquement à l'Etat social dans lequel l'individu travailleur non propriétaire, de par l'emploi qu'il occupe, accède à une forme socialisée de protection contre les revers de l'existence. Cette « propriété sociale » comme l'appelle certains fait partie intégrante du pacte social qui est au fondement de nos sociétés. Cette protection sociale, dites-vous, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle a été au cours des décennies d'après-guerre. Comment doit-on interpréter ce fait ?

S.B. : *Je la regarde comme un recul. Mais il faut bien voir que cette évolution a été impulsée au nom de la lutte contre le chômage : l'on a au fond combattu le sous-emploi de masse par la pauvreté, d'abord, et, ensuite, par la précarisation de l'emploi. C'est parce que l'on a emprunté cette voie-là que l'on a vu apparaître toute une série de mesures, de dispositifs, de quasi-statut, de statuts intermédiaires... qui ont participé à l'érosion de la norme d'emploi dont je parlais plus haut. L'objectif, en l'espèce, n'est plus de créer de l'emploi, mais de faire participer les personnes sans emploi à l'activité économique, de les rendre « actifs » sur le marché du travail. Les mots ont ici beaucoup d'importance. Ils renvoient à l'idée que pour participer à la vie sociale, il faut travailler. On peut comprendre l'idée. Mais, concrètement, il faut bien voir qu'il y a là un paradoxe dans la mesure où le travail auxquels certains accèdent aujourd'hui ne leur permet pas de vivre décemment, de vivre dignement, d'avoir un projet de vie correct à l'aune des standards actuels de notre société. Ceci signifie que le travail précaire et mal rémunéré ne contribue pas, comme il ambitionne de le faire, à la cohésion sociale recherchée, mais bien au contraire à la dualisation de la société. On ne voit pas non plus comment l'augmentation du taux d'activité par le travail précaire peut permettre de garder les comptes de la sécurité sociale en équilibre, d'autant que l'on finance cette précarité par des abattements de cotisations sociales. C'est le serpent qui se mord la queue...*

De quand date ce retournement ?

S.B. : *Du début des années '80. Dans un premier temps, un grand nombre de pays se sont réjouis du fait que la Sécurité sociale leur permettait d'amortir le choc de la désindustrialisation et de la crise de la fin des années '70. Cette prise en charge se traduisant toutefois par une massification du chômage et une augmentation conséquente des dépenses, les pays européens se sont peu à peu mis à subdiviser les catégories de chômeurs afin d'agir sur les dépenses en octroyant à certains des allocations forfaitaires, des prestations conditionnelles, plus restrictives quant à l'accès, limitées dans le temps, etc. Cet assainissement financier, qui a été présenté essentiellement comme une baisse des dépenses passives, signe le passage à « l'Etat social actif » dont le Sommet de Lisbonne est une balise symbolique. Une des finalités de cette transformation est de faire de la Sécurité sociale un instrument macroéconomique sous la forme d'un levier pour la compétitivité (réduction du coût salarial) et la flexibilité (normes d'entrée et de sortie du marché du travail plus souples). Elle vient compléter à cet égard les diverses adaptations de la réglementation du travail qui favorisent, elles aussi, l'utilisation de l'emploi comme variable d'ajustement pour les entreprises.*

Ces mesures visant à la compétitivité et à la flexibilité créent-elles des emplois additionnels ?

S.B. : *Ces mesures gonflent en tous cas la part d'emplois précaires, le va-et-vient entre les conditions de chômage et les conditions d'emploi, le turn-over au sein du marché du travail. Mais au-delà de ce constat, une étude comparative montre aussi que certains pays tel l'Espagne sont des champions de la flexibilité mais ne voient pas pour autant le chômage se réduire. D'autres, comme les pays scandinaves, ont un contexte normatif et réglementaire plutôt strict mais peu de pauvreté et de chômage de longue durée.*

LE RÔLE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

A la lecture de divers rapports récents sur la pauvreté et la précarité, il apparaît que l'accès à l'emploi est loin d'être aisé pour les personnes les plus vulnérables. Les allocataires sociaux font notamment face à d'importantes lourdeurs administratives. Quel rôle les organisations professionnelles jouent-elles à ce niveau ?

S.B. : *La contribution des syndicats est évidemment précieuse à cet égard - tout comme d'ailleurs celle du monde associatif - à condition, du moins, que soit pris en compte le vécu et l'expérience des chômeurs. Sur une telle base, il est relativement aisé d'apporter des corrections au fonctionnement parfois extrêmement complexes des instances qui sont en charge de la protection et de l'aide sociales. Il y a là fréquemment une simple juxtaposition, un empilement de règles non harmonisées et non articulées qui rendent l'intervention d'instances d'accompagnement comme les syndicats extrêmement utiles. C'est la raison pour laquelle la question de la représentation des chômeurs au sein des organisations de travailleurs est d'une grande importance. Certains songent à cet égard à une centrale ad hoc regroupant tous les bénéficiaires de la Sécurité sociale ; d'autres estiment que chacune des centrales existantes doivent accorder une place adéquate en leur sein, etc. Les ALE auraient pu être l'occasion d'organiser une représentation des « travailleurs sans emploi ». D'autres encore, dont je suis, estiment qu'il faudrait aussi démocratiser la Sécurité sociale elle-même via des élections internes comme cela se fait dans certains pays. Le pluralisme syndical pourraient être un moteur de progrès et un catalyseur poussant à l'implication des personnes concernées.*

D'après vous, les politiques d'insertion professionnelles - formation tout au long de la vie, réductions ciblées de cotisations patronales, accompagnement des demandeurs d'emploi... - remplissent-elles leur rôle d'intégration sur le marché du travail ? Certaines sont-elles plus efficaces que d'autres ?

S.B. : *Ayant déjà répondu largement sur ce point, j'insisterai dès lors sur un aspect. La logique à l'œuvre est, je l'ai dit, d'augmenter le taux d'activité pour renforcer le financement de la Sécurité sociale et mieux garantir ainsi la cohésion sociale. J'ai néanmoins du mal à suivre cette démarche. D'abord, parce que c'est déshabiller la Sécu (baisses de cotisations) sans lui donner les moyens de se rhabiller (l'emploi précaire ne finance pas correctement la sécu). Ensuite, parce que cette augmentation volontariste du taux d'activité ne s'accompagne jamais d'un balisage quant à la qualité des postes de travail et au niveau des revenus auxquels ils donnent droit, alors que ce serait la seule manière de se prémunir contre la dualisation. Enfin parce que l'évolution de la productivité, la tendance aux délocalisations et le phénomène des restructurations étant ce qu'ils sont, il y a une pénurie globale de postes de travail qui fait que toute hausse du taux d'activité ne peut, dans ces conditions, que déboucher sur une exacerbation de la concurrence sur le marché de*

l'emploi. Sortir de l'impasse actuelle exige de poser à la fois la question du partage des richesses et du financement de la Sécu. La première question ouvre celle de la redistribution du travail au travers de la réduction du temps de travail. La seconde invite à ouvrir de nouvelles pistes de financement. Par exemple, on pourrait penser à un financement sur la valeur ajoutée et pas seulement sur la masse salariale. J'illustre mon propos : pourquoi les entreprises sous-traitantes, bien souvent des PME, concentrent-elles les activités à forte intensité de travail tandis que les grandes entreprises donneuses d'ordre concentrent, elles, les activités à haute valeur ajoutée avec une forte intensité capitalistique ? Parce que la hiérarchie entre grandes firmes et petites entreprises permet de décharger une grande partie du poids du financement de la Sécu sur les petites... tout en transférant les profits de leur activité vers les grandes firmes et derrière elles, les centres de coordination et autres paradis fiscaux.

Les économistes ont tendance à considérer qu'il y a deux marchés du travail. Un marché du travail primaire qui regroupe les travailleurs qualifiés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, qui ont un statut et de bonnes rémunérations, d'une part, et un marché du travail secondaire où l'on retrouve les travailleurs peu formés, qui prestent dans le cadre de contrats à durée déterminée, qui ont un statut précaire et de faibles revenus professionnels ?

S.B. : Sans doute ce découpage a-t-il une vertu méthodologique, mais il ne faut pas pour autant perdre de vue que, au sein de ces deux marchés, à l'exception de quelques segments, la concurrence entre travailleurs s'intensifie vu le caractère pléthorique de l'offre de main d'œuvre. Le rapport 2003 du Haut Conseil de l'Emploi (Hoge Raad voor de Werkgelegenheid) donne une indication : 40.000 postes vacants en 2002 pour 400.000 demandeurs d'emploi. Les retards dans l'ajustement ou les difficultés de recrutement sur certaines fonctions ne sont pas dues à la pénurie de main-d'œuvre mais à la dégradation des conditions de travail et aux critères de recrutement de plus en plus sélectifs. A cet égard, je pense que l'intérim n'est pas tant la voie d'accès à l'emploi que la gare de triage offrant aux entreprises l'occasion de ne garder que les « meilleurs » après expérience réelle. La concurrence entre les intérimaires est d'autant plus forte que les places sont chères. La question des conditions de travail est par ailleurs bien trop souvent sous-estimée. Une recherche menée fin des années 90 montrait que la durée moyenne des carrières dans le secteur des soins était de 9 ans, c'est-à-dire très peu, tandis qu'il grimpe à 12-15 ans en moyenne chez nos voisins. Les personnes travaillant à temps partiel dépassent la moitié des effectifs et le secteur connaît un taux de turn-over très élevé. A la base de bon nombre de « pénuries », il n'y a ni l'oisiveté des chômeurs, ni un manque de qualifications, ni même dans ce cas, un manque de vocations, mais des conditions de travail et des niveaux de rémunération peu attrayants.

La sanction de l'allocation de chômage par l'article 80 comme incitant à la recherche d'emploi, qu'en pensez-vous ?

S.B. : Une étude quantitative de l'Université d'Anvers¹ montrait que la majorité des suspendus par l'article 80 étaient des femmes (80%), peu qualifiées (56%) et relativement jeunes (57% de 25 à 34 ans). Est-ce que la sanction mène à l'emploi ? La réponse de cette étude prouve le contraire. Ainsi, plus de la moitié des suspendues (55%) étaient toujours inactives quinze mois plus tard. Si un quart (26%) avait trouvé un emploi un mois après la suspension et un tiers après quinze mois, ces pourcentages ne sont pas beaucoup plus élevés que ceux de la population chômeuse mais non suspendue ou sanctionnée (respectivement 11% et 22%). Globalement, l'usage de cet article 80 a davantage permis de renvoyer des personnes du chômage vers le CPAS que de les sortir d'une

¹ L. Delathouwer, Etude de la politique de suspension dans l'assurance chômage belge et la rentrée sur le marché du travail, rapport pour l'ONEM, novembre 1999.

soi-disant oisiveté. La politique de sanction est également très sélective. Certaines catégories, tels les chefs de ménage, ne sont pas visés tandis que les isolés ou cohabitants pouvaient l'être mais en fonction de l'écart par rapport à la durée moyenne de chômage pris localement. Dans notre étude en Belgique, nous avons observé que des chômeurs changent parfois de domicile pour se soustraire au contrôle en se noyant dans la masse des demandeurs d'emploi d'une autre région. La réglementation sociale en général et l'article 80 en particulier participent à la « gestion des flux » et des « stocks ». Il est évident que plus cette réglementation est tournée vers la « chasse au chômeurs », plus ceux-ci tenteront se préserver leur situation puisque l'emploi régulier et normalement rémunéré fait défaut. Je tiens à souligner qu'à la base, ces personnes ne sont pas « oisives » mais rétifs à l'emploi précaire et c'est tant mieux. Cela démontre que la protection sociale est une digue contre la paupérisation laborieuse. Que se passerait-il si ces personnes acceptaient n'importe quel emploi à temps partiel avec un contrat temporaire et sans lien avec leur qualification ? On aurait, il est vrai, un marché de l'emploi plus flexible. Mais ne serait-il pas davantage source de régression sociale ? Je le pense. De plus, à cette époque où règne l'individualisme, il est malvenu de stigmatiser ces chômeurs pour qui tirer leur épingle du jeu n'est que le moyen de survivre bon gré mal gré et non pas de s'enrichir.

DES BOURSES DU TRAVAIL

Lors de la conférence pour l'emploi, les interlocuteurs sociaux se sont mis d'accord sur une réforme de la réglementation des titres services dans le but d'élargir le système. Pensez-vous que celui-ci puisse favoriser l'intégration durable des personnes exclues du marché du travail depuis une longue période ?

S.B. : Je serais personnellement favorable à un autre système qui s'apparenterait au fond aux bourses du travail du 19^{ème} siècle en France. Il s'agissait d'agences locales de métiers institués par les organisations syndicales qui organisaient le placement des ouvriers professionnels. Aujourd'hui, un tel système sous l'égide du public pourrait former des pools de compétences de personnes offrant à des particuliers comme à des organismes publics ou privés, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, une gamme de services. Cette offre s'accompagnerait pour les personnes d'un statut social réel mais pour un temps de prestation réduit afin de pouvoir combiner leurs tâches professionnelles avec de la formation dans l'optique d'intégrer à terme le marché du travail régulier dans de bonnes conditions. Les tarifs pratiqués devraient tenir compte du revenu disponible. Il faudrait en effet se poser la question de savoir quels besoins sociaux sont prioritaires. Faut-il offrir à des personnes disposant de haut revenus un domestique ou une femme de ménage aux frais de la Sécu ou du contribuable sous prétexte de créer de l'« emploi » alors qu'il ne s'agira jamais que du louage de main-d'œuvre ? Ou faut-il, par exemple dans le cadre de la Sécu, rendre accessible une gamme de services sociaux, de soins, d'éducation, d'expertise juridique et ce, en tenant autant compte des besoins que du revenu ou du statut ? Je penche sans réserve du côté de la seconde option.

Un tel système serait onéreux ?

S.B. : Certes, mais les études du Bureau fédéral du Plan, du DULBEA et certaines analyses françaises sur les réductions des cotisations patronales ont montré que le financement direct de l'emploi, à volume budgétaire constant, est plus « rentable » en termes d'emplois que tabler sur une embauche à partir d'une baisse du coût du travail. Outre les effets d'aubaine et de substitution, la décision d'embaucher ne découle pas directement du coût salarial mais aussi du volume d'activité attendu. Il existe donc un lien élastique entre coût salarial et création d'emplois, une élasticité qui n'existe pas lorsque l'on finance directement de l'emploi. A l'inverse de l'habillement, les soldes sur le marché de l'emploi ne permettent pas d'écouler les stocks...

D'après le rapport « Minima sociaux et condition salariale : l'Europe vue d'en bas », une large minorité de la population est touchée par l'endettement. Celle-ci est-elle composée uniquement d'allocataires sociaux ou également de personnes en emploi ?

S.B. : Non. Dans une importante entreprise de construction automobile du nord du pays, le taux d'endettement, plus exactement le taux de saisie sur salaire concerne presque un travailleur sur trois. Autrement dit un tiers des salariés ne touche que la part insaisissable de leurs revenus. Une telle situation s'explique évidemment par l'existence sur le marché d'un crédit aisément accessible mais à des taux prohibitifs qui impliquent généralement le cumul de deux revenus au sein du ménage pour faire face aux échéances. Mais pour la population que nous avons étudiée, si le surendettement existe, il n'est que pour partie liée à la volonté désespérée de continuer à faire partie de la société de consommation. Les personnes ont d'abord besoin d'argent liquide pour payer des factures d'électricité ou de chauffage, etc. Le fonctionnement de bon nombre de CPAS pose aussi problème : mise sous tutelle, infantilisation, visite répétées au bureau de l'assistant(e) sociale. Comme le disaient certains de nos interlocuteurs : « être chômeur, c'est un boulot à plein temps ».

SOUS LES CHIFFRES, LA VIE

Cette nécessité de cumuler deux revenus pour faire face aux échéances des divers financements contractés n'induit-elle pas de la pauvreté lorsque surgit une crise domestique qui se prolongent, ce qui est aujourd'hui fréquemment le cas, par la séparation des conjoints ou des concubins ?

S.B. : Absolument. Une enquête actuellement en cours à l'INSEE (France) montre que les phénomènes de paupérisation induits par la courbe ascendante des divorces sont eux aussi en augmentation, qu'ils touchent les hommes comme les femmes, mais davantage ces dernières, notamment en raison des difficultés financières que les hommes rencontrent pour payer les pensions alimentaires dont ils sont encore majoritairement débiteurs. Faut-il s'en étonner lorsque l'emploi industriel à dominante masculine est frappé par les restructurations tandis que le développement du temps partiel contraint comme première norme de l'emploi féminin non qualifié n'a fait que renforcer les dépendances à l'égard du « male breadwinner ». Ceci m'amène à dire qu'il y a, dans notre société, un durcissement global de tous les rapports sociaux. Ce durcissement n'est pas toujours correctement énoncé et c'est un des mérites, je crois, de l'enquête que nous avons menée d'avoir donné l'occasion aux personnes directement concernées qui ont été interrogées de mettre des mots sur la réalité difficile à laquelle elles sont quotidiennement confrontées. Cela permet d'entrevoir ce que les séries statistiques nous dissimulent, à savoir l'accroissement, ces dix ou quinze dernières années, de la violence sociale. Une violence généralement intériorisée par les individus,

mais qui peut à tout moment se retourner contre eux, notamment au travers de consommations abusives de diverses natures, mais aussi par du désespoir et/ou de la violence à l'égard d'autrui comme le conjoint ou les enfants. D'où une multiplication de drames familiaux ou sociaux d'autant plus fréquents que, à l'inverse de la période de l'entre-deux guerres, l'individu contemporain n'est plus guère inscrit, surtout dans les espaces urbains, dans l'une ou l'autre communauté locale d'appartenance faite de rapports de proximité pacificateurs ou d'entraide. Ces individus désaffiliés que Robert Castel appelle des « surnuméraires » se retrouvent ainsi fréquemment au cœur de situations tragiques qui sont autant de faits divers pour les médias mais que l'on oublie d'associer à la réalité socio-économique ambiante. Seule une action collective — au cours de laquelle les individus retrouvent une dignité et une fierté d'existence — permettra une sortie par le haut. Les mouvements sociaux peuvent être positifs et créateurs de lien social bien plus que la rééducation comportementale, infantilisante ou la mise sous tutelle. Tout retard dans la résolution de la profonde crise sociale que traversent nos sociétés se payera « cash ». Nous subirons alors une sorte de guerre civile larvée, apolitique et il est loin d'être certain que la « pénalisation du social » saura lui venir à bout.

Dans son livre « L'insécurité sociale »², Robert Castel, justement, propose des pistes pour recomposer la solidarité dégradée par les processus d'activation et de segmentations des prestations sociales. (i) Un premier type de réforme serait, pour lui, de palier à la fragmentation des nouvelles mesures par une continuité des droits par-delà la diversité des situations. Il suggère, dans cette optique l'instauration d'un régime homogène de droits couvrant le champ de la protection qui ne relève pas des couvertures assurancielles collectives. Actuellement, certaines aides aux démunis ne sont octroyées que si leurs bénéficiaires prouvent qu'ils sont dans le besoin. Il y a là une différence très nette avec les droits ordinaires qui sont, eux, inconditionnellement attachés à la citoyenneté. Pour donner aux prestations en faveur des exclus de la Sécurité sociale attachée à l'emploi un statut de droit ordinaire, il faut, suggère Robert Castel, approfondir les politiques d'insertion et mettre en synergie les diverses pratiques qui visent la réinsertion. Concrètement cela signifie pour lui de mobiliser effectivement tous les partenaires concernés afin d'offrir un accompagnement réel aux personnes en difficulté. Celles-ci doivent pouvoir prendre appui sur un socle de ressources objectives leur garantissant au présent un minimum de sécurité : ressources matérielles, aide psychologique, reconnaissance sociale, droits ordinaires, etc. Autrement dit, il faut faire en sorte de ne plus traiter ces personnes comme des assistés, mais comme des partenaires provisoirement privés des prérogatives de la citoyenneté sociale en se donnant comme objectif prioritaire de leur procurer tous les moyens qui leur permettent de retrouver d'emblée cette citoyenneté. Dans cette optique, Castel suggère de créer des collectifs d'insertion, une sorte d'agences publiques qui regrouperaient, avec leurs financements propres et leur pouvoir de décision, les différentes instances actuellement chargées de faciliter l'aide à l'emploi et de lutter contre la ségrégation sociale, la pauvreté et l'exclusion. « Se trouveraient ainsi centralisés, mais au niveau local, sous un pouvoir unifié de décision et de financement, écrit-il, les différents types de partenaires maintenant impliqués en ordre dispersé dans la requalification des personnes en difficulté. » Que pensez-vous de ces idées à la lumière de votre recherche ?

S.B. : *Je pense tout comme lui que l'armature institutionnelle de la sécu doit être revue de fond en comble. Mais cette refonte ne fonctionnera qu'à la double condition que la concurrence entre salariés sur le marché de l'emploi soit radicalement réduite et que les moyens financiers pour cette refonte soient disponibles, faute de quoi les partenaires associés vont défendre « leur bout*

² L'insécurité sociale – Qu'est-ce qu'être protégé ?, Seuil, 2003.

de gras » en fonction de critères qui, quand on les prend séparément, sont tout aussi rationnels les uns que les autres, mais ne nous sortirons pas de l'impasse actuelle. Soulignons enfin qu'avec la libéralisation et la concurrence dans le placement ou l'insertion professionnelle, la tendance actuelle ne va pas dans ce sens mais poussera inévitablement à une segmentation.

COMMENT SÉCURISER SITUATIONS ET TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

Un second type de réformes esquissées par Robert Castel pour redéployer les protections sociales est la sécurisation des situations de travail et des trajectoires professionnelles. Sous la poussée de la mobilité, on assisterait, en effet, actuellement, à un effritement du couplage entre les droits inconditionnels – les droits dits ordinaires – à la protection sociale, d'une part, et la situation professionnelle du travailleur, d'autre part. Les emplois, tant au niveau des contrats de travail que des tâches de travail, se fragmentent et certaines zones sont désormais moins couvertes par le droit : temps partiel, travail intermittent, travail indépendant soumis à un donneur d'ordre, nouvelles formes de travail à domicile, télétravail, sous-traitance, travail en réseaux, etc. Il s'agirait donc, selon Robert Castel, d'associer désormais de nouvelles protections aux situations de travail ainsi caractérisées par la mobilité en concevant de nouveaux droits capables de sécuriser ces situations aléatoires et ces trajectoires marquées par la discontinuité. Une réponse à cette situation consisterait à transférer les droits du statut de l'emploi à la personne du travailleur. C'est l'idée d'un état professionnel des personnes, lequel ne se définit pas par l'exercice d'une profession ou d'un emploi déterminé, mais qui englobe les diverses formes de travail que toute personne est susceptible d'accomplir durant son existence. Ainsi se trouverait rétablie une continuité des droits à travers la discontinuité des trajectoires professionnelles. Le travailleur disposerait en somme de droits de tirage qu'il utiliserait pour couvrir les différentes périodes de son itinéraire. Plus largement, on pourrait concevoir une batterie de droits ouverts aux travailleurs qui feraient qu'une série d'étapes hors emplois, mais socialement balisées – principalement la formation – deviendrait partie intégrante d'une carrière professionnelle au lieu de venir l'interrompre. Que pensez-vous de toutes ces idées ?

S.B. : Ce second type de réponse est largement inspiré par les analyses d'Alain Supiot qui défend la création d'un socle de droits sociaux à caractère universel³. L'universalité serait selon lui la seule façon de ne plus rendre ces droits dépendants de la nature directe du travail, précaire ou non. Il y avait sur ce sujet entre Robert Castel et Alain Supiot une controverse ou le premier semble avoir changé d'avis. Il y a quelques années en effet, Castel s'opposait à l'option universaliste car elle ôterait tout moyen de construire le rapport de force direct avec les employeurs qui a contribué à beaucoup de garanties collectives au travers des relations collectives de travail entre employeurs et syndicats. Cela dit, tous deux convergeaient en revanche pour dire qu'un nouveau socle de droits sociaux est nécessaire si l'on veut arracher les individus à la pauvreté, à la précarité et à l'insécurité sociale. Personnellement, je pense qu'il y a du vrai dans les deux visions. D'une part, il faut qu'il y ait au départ d'intérêts conflictuels — le partage de la valeur ajoutée — une négociation pour la construction des normes et des droits. Mais ce face à face entre travail et capital n'inclut pas tout le monde bien qu'en Belgique, grâce à la nature interprofessionnelle et massivement représentative du syndicalisme, on est autorisé à situer la mise au point de normes et de droits à caractère universel au travers de la négociation bi ou tripartite. Tout dépend alors de l'orientation défendue par les pouvoirs publics et les ministres en charge de l'emploi et des affaires sociales. Sur le fond, ce nouveau statut devrait en effet garantir une continuité de revenu

³ *Au-delà de l'emploi*, Paris, Flammarion, 1999.

par-delà les employeurs ou la position productive du moment — donc un salaire socialisé qui enlève au licenciement son caractère dramatique — tout en offrant une mobilité professionnelle sur base de véritables formations et une latitude individuelle en la matière.

Que pensez-vous des SEL, des réseaux locaux d'échange de services, dans lesquels des personnes mettent leurs compétences au service d'autres membres du réseau, l'échange non monétaire de ces services se faisant sur la base d'une comptabilité plus ou moins élaborée ? Les personnes qui les animent se disent volontiers critiquées par les travailleurs qui y voient une concurrence déloyale et par les organismes de contrôle du chômage qui y voient une activité économique illicite ?

S.B. : *Les exclus ont parfois recours à des mécanismes élémentaires de solidarité qui se traduisent par des échanges de services pour faire face ponctuellement, sur le mode du don réciproque, aux situations de crise ou de détresse comme des fins de mois difficiles, par exemple. Mais il s'agit là de dispositifs informels à la fois improvisés dans l'urgence et s'appuyant sur les réseaux de sociabilité. Les SEL, c'est autre chose. On y retrouve une centralisation de compétences, de savoirs et de connaissances généralement assez pointues que les démunis, presque par définition, ne possèdent pas. Autrement dit, les SEL concernent pour l'essentiel des catégories socioprofessionnelles et socioculturelles au sein desquelles le phénomène de la pauvreté et de l'exclusion est généralement absent. Prenons le cas d'un échange qui donne du temps libre à certains (aide ménagère, garde d'enfants, ...). Même si ceux-ci seraient prêts à donner, en échange de ce temps libéré, du savoir ou des compétences, il n'en demeure pas moins que les autres ont d'abord besoin d'argent avant d'apprendre à jouer au piano. Les SEL ne sont donc nullement un moyen pour réduire les inégalités sociales. Croire qu'ils pourraient porter un tel objectif, c'est finalement cacher un nouveau servage sous le voile autogestionnaire. La « démonétisation » de la vie sociale n'est possible qu'entre égaux et libres ou, à défaut, au sein d'une communauté fort homogène comme c'est d'ailleurs le cas de certaines communautés originaires d'Asie ou d'Afrique. La solidarité ethnico-familiale n'est cependant pas toujours synonyme de liberté personnelle. Je préfère alors une solidarité moins « organique » et plus « mécanique » telle que la sécurité sociale peut l'incarner, même de façon imparfaite.*

“L'ARMÉE DE RÉSERVE”

Si vous deviez résumer dans un bref message l'étude « L'Europe vue d'en bas », que diriez-vous ?

S.B. : *Je dirais que, dans la situation présente, la pauvreté et la précarité de quinze à vingt-cinq pour cent de la population est nécessaire pour tirer profit du reste de la population active et garantir la compétitivité dans le contexte actuel de concurrence induit par la mondialisation. Les uns pèsent sur les autres. S'il n'y avait pas ce volant de chômeurs, de pauvres et de précaires, la situation serait différente pour chacun d'entre nous. On assisterait à une action collective d'importance sur les conditions de travail, sur l'intensité de travail, sur l'organisation du travail et ce, dans le sens d'une plus grande « égaliberté » pour toutes et tous, d'une démocratisation des rapports sociaux, dans et en dehors du travail. Ceci signifie qu'il y a une reproduction fonctionnelle de l'exclusion : les positions les plus dégradées socialement doivent être sans cesse occupées par de nouveaux venus pour garantir la pérennité du mode de fonctionnement actuel du système. Il y a, si vous voulez, un continuum entre les stables et les « désaffiliés » comme dit Castel. Ceci me paraît plaider pour une démarchandisation du salariat sous la forme d'une consolidation de la Sécurité sociale.*